

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 AVRIL 2024

DELIBERATION N°2024.00213

CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION PARTIELLE D'AGENTS DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE AUPRÈS DU SYDEMER

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 05 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 69
Nombre de présents : 42
Nombre de pouvoirs : 13
Nombre de voix : 55

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Régis CADEGROS, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,

RECU EN PREFECTURE

Le 23 avril 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240411-D20240021310

Date de mise en ligne : 23 avril 2024

M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Gilles BOUDARD, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,
M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD,
M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Nadia SEMACHE,
M. Gérard TARDY, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 AVRIL 2024

CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE D'AGENTS DE SAINT-ETIENNE METROPOLE AUPRES DU SYDEMER

Le SYDEMER (Syndicat mixte d'étude pour le traitement des déchets ménagers et assimilés résiduels du Stéphanois et du Montbrisonnais) est un syndicat mixte fermé composé de cinq EPCI compétents en matière de collecte et traitement : Saint-Etienne Métropole, Loire-Forez Agglomération et les Communautés de Communes de Forez-Est, des Monts du Lyonnais et du Pilat Rhodanien. Ce syndicat a été constitué pour mener des études relatives à la mise en œuvre d'une filière de traitement des déchets ménagers et assimilés résiduels, avec notamment pour objectif de diminuer le recours à l'enfouissement.

Outre la convention de « gestion et assistance administrative », le fonctionnement du SYDEMER nécessite le recours à une fonction de direction d'une part et de secrétariat d'autre part. Pour répondre à ces besoins, il a été proposé dès 2009 un partenariat avec Saint-Etienne Métropole qui dispose à cet égard des ressources humaines adaptées.

Ainsi la dernière convention de mise à disposition partielle d'agents métropolitains a été conclue avec le SYDEMER jusqu'au 31 décembre 2025 inclus en prévoyant la mise à disposition partielle de Monsieur Alexandre BREUIL en vue d'assurer la fonction de direction du syndicat (du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025) à raison de 7 heures hebdomadaires et la mise à disposition partielle de Madame Evelyne DOITRAND en vue d'assurer la fonction de secrétariat (du 20 mars 2023 au 31 décembre 2025) à raison de 6 heures hebdomadaires.

A compter du 1^{er} avril 2024, il est proposé d'apporter une nouvelle répartition des heures de secrétariat sur 2 agents :

- Madame Evelyne DOITRAND, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à Saint-Etienne Métropole, sera désormais mis à disposition du SYDEMER à raison de 2 heures hebdomadaires (2/35^{ème} d'un temps complet). Les missions liées à cette fonction seront uniquement la comptabilité courante du syndicat. Un avenant à la convention de mise à disposition de cet agent est donc nécessaire.
- Madame Pauline BOURSIER, adjoint administratif à Saint-Etienne Métropole, sera mise à disposition du SYDEMER à raison de 4 heures hebdomadaires (4/35^{ème} d'un temps complet). Les missions liées à cette fonction sont détaillées dans la convention de mise à disposition, qu'il est proposé de signer.

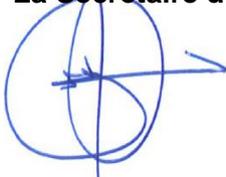
La convention de mise à disposition partielle de M. BREUIL n'est pas modifiée.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention de mise à disposition de Saint-Etienne Métropole auprès du SYDEMER de Madame Pauline BOURSIER ;**
- **approuve l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de Saint-Etienne Métropole auprès du SYDEMER de Madame Evelyne DOITRAND ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant et la nouvelle convention précités ;**
- **les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 74 article 74788 (2014CSYDE1000).**

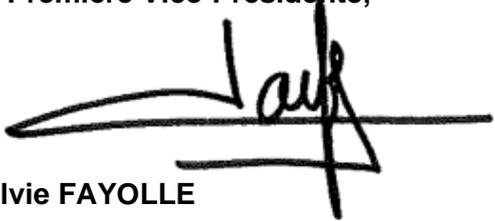
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
La Secrétaire de Séance,**



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE